



**NOTE
SYNTHETIQUE
COMPTE
ADMINISTRATIF
2015**

Ecole de Musique de Noblat

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M 14. Ce budget est élaboré pour permettre au service de fonctionner. Il porte les frais de fonctionnement et de petits investissements. Les investissements plus importants, généralement liés à l'équipement (bâtiment), sont financés par le budget principal de la Communauté de Communes de Noblat.

1 Section de fonctionnement

1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
011	Charges à caractère général	24 820,00	15 670,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	212 500,00	212 499,98
65	Autres charges de gestion courante	400,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	1 168,30
68	Amortissement	5 010,00	5 000,51
023	Virement à la section d'investissement	4 120,00	0,00
TOTAL		248 350,00	234 339,38
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
70	Produits des services et divers	60 000,00	62 627,23
74	Subvention	8 500,00	9 845,00
75	Autres produits de gestion courante	179 850,00	162 004,18
77	Recettes exceptionnelles	0,00	0,00
002	Report excédentaire	0,00	0,00
TOTAL		248 350,00	234 476,41

1.2 Les dépenses

Les différentes dépenses sur le chapitre « charges à caractères général », liées à des prestations de services, à la location de matériel, à des frais de formation, aux fournitures administratives et de petit équipement, se sont révélées bien inférieures aux prévisions.

Les frais de ressources humaines réellement supportés par le budget principal sont supérieurs au remboursement effectué par le budget annexe (limité à la dépense prévisionnelle du chapitre). La différence sera ajoutée à la prévision 2016 dans le budget primitif 2016.

Il a été annulé pour plus de 1 100 € de recettes non recouvrables.

Les dépenses d'amortissement sont calculées lors de l'élaboration du budget primitif, il n'y a donc pas d'écart.

1.3 Les recettes

Les recettes liées à l'apprentissage de la musique et à la location d'instruments sont supérieures de 2 000 € environ aux estimations.

De même, la subvention apportée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne est supérieure à la prévision de 1 350 € environ.

La subvention qui est calculée lorsque toutes les dépenses et recettes ont été réalisées est bien inférieure à la prévision grâce à des recettes légèrement supérieures et à des dépenses enregistrées sur 2015 inférieures aux estimations.

La subvention d'équilibre permet de dégager un léger excédent qui couvrira le déficit cumulé de la section d'investissement au 1^{er} janvier 2016.

2 Section d'investissement

2.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2015	CA 2015
20	Immobilisations incorporelles	425,00	421,92
21	Immobilisations corporelles	10 134,93	6 017,00
001	Report déficitaire	3 128,07	0,00
TOTAL		13 688,00	6 438,92
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2015	CA 2015
021	Virement de la section de fonctionnement	4 120,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 558,00	4 429,45
28	Amortissement	5 010,00	5 000,51
001	Report excédentaire	0,00	0,00
TOTAL		13 688,00	9 429,96

2.2 Les dépenses

Les dépenses d'investissement ont permis, comme prévu, l'acquisition d'un ordinateur et de logiciels. Les dépenses liées à l'acquisition de matériel d'apprentissage ont été inférieures de 4 100 € à la prévision (ce qui explique la différence au 21).

2.3 Les recettes

Du côté des recettes, la seule recette réelle, au chapitre 10, est proche de l'estimation du BP 2015.

Les recettes d'amortissement sont calculées lors de l'élaboration du budget primitif, il n'y a donc pas d'écart.

Au final, la section d'investissement dégage un excédent de 2 991,04 € en 2015 qui viendra diminuer le déficit cumulé qui était de 3 128,07 € au 1^{er} janvier 2015.